

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 12 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le douze août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Procuration :

Étaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, M. HEGUY Antton, M. LEKUMBERRY Xantxo,

A été nommé comme secrétaire de séance : M. JORAJURIA Ramuntxo

Date convocation : 08 août 2025

Date d'affichage : 08 août 2025

DECISION N° 4 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

(Nomenclature : 4.2.1)

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer l'accompagnement des enfants et la surveillance de la cantine les midis des lundis et jeudis durant la période scolaire.

L'emploi serait créé pour la période du 1er septembre 2025 au 02 juillet 2026.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à :

- 2.50 heures en temps de travail annualisé,

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice majoré 373.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en délibéré,

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le

ID : 064-216404368-20250812-20250812D4-DE



Le Conseil Municipal :

DÉCIDE - la création à compter du 1er septembre 2025 d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint territorial d'animation représentant 2.50 heures de travail par semaine en moyenne et

- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice majoré 373,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 12 août 2025

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 02/09/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 02/09/2025

